

# LE SÉNAT VU DE PRÈS



Senato della Repubblica



# Le Sénat de la République

Le Sénat de la République est l'une des deux branches du Parlement italien. Cela est établi par l'article 55 de la Constitution qui attribue au Sénat et à la Chambre des députés des pouvoirs identiques, en vertu du principe du bicaméralisme égalitaire voulu par les membres de l'Assemblée constituante. Les deux Chambres exercent collectivement la fonction législative ; la fonction d'orientation politique, qui s'exprime par l'attribution et la révocation de la confiance au Gouvernement et l'approbation des motions, des résolutions et des ordres du jour ; la fonction de contrôle sur l'Exécutif, par le biais des actes du contrôle parlementaire (interrogations, interpellations, motions). Le Sénat et la Chambre sont composés respectivement de 200 sénateurs et 400 députés, élus au suffrage universel direct, et restent en fonction pour une période de cinq ans, appelée législature. Dans l'exercice de leurs fonctions, les sénateurs et les organes du Sénat sont soutenus par une structure administrative qui remplit ses tâches conformément à des principes d'indépendance et d'impartialité.

[www.senato.it/istituzione](http://www.senato.it/istituzione)



La Constitution italienne a été promulguée le 27 décembre 1947 au Palais Giustiniani, choisi comme siège par Enrico De Nicola, Chef provisoire de l'État durant la période allant du référendum entre la Monarchie et la République du 2 juin 1946, à la promulgation de la Charte Constitutionnelle. La Constitution est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1948.

## Les Sénateurs

Sont éligibles comme sénateurs les citoyens âgés de 40 ans accomplis, alors que peuvent voter pour le Sénat tous les citoyens majeurs. Le Sénat est élu sur base régionale. Aux 200 sénateurs électifs s'ajoutent les anciens Présidents de la République, en tant que sénateurs de droit et à vie, et les sénateurs à vie nommés par le Président de la République parmi les citoyens ayant donné du lustre à la Patrie par de très hauts mérites dans le domaine social, scientifique, artistique et littéraire (leur nombre ne peut pas être supérieur à cinq). Sur le site du Sénat on trouve des statistiques sur les sénateurs (par âge, diplôme, profession, etc.) et des fiches individuelles d'information sur les charges, les organes dont ils sont membres, les activités menées au Sénat.

[www.senato.it/senatori](http://www.senato.it/senatori)

## Le Président

Le Président du Sénat est élu lors de la première séance de la nouvelle législature, il représente le Sénat et règle l'activité de tous ses organes, en assurant que le Règlement soit respecté. Il préside les travaux de l'Assemblée, il dirige les débats et maintient l'ordre, il juge du caractère recevable des textes, accorde la faculté de parler, pose les questions, fixe l'ordre des votes et proclame leurs résultats. Il supervise les fonctions attribuées aux sénateurs Questeurs et aux sénateurs Secrétaires et assure le bon fonctionnement de l'Administration. Le Président du Sénat est la deuxième charge de l'État ; il exerce les fonctions du Président de la République si celui-ci est empêché.

[www.senato.it/presidente](http://www.senato.it/presidente)

## L'Assemblée

Dans le lexique parlementaire, l'Assemblée désigne l'ensemble des sénateurs réunis en séance plénière. L'Assemblée se tient dans l'Hémicycle du Palais Madama, où les sénateurs prennent place selon le groupe parlementaire d'appartenance, en partant de la gauche par rapport au banc de la Présidence, jusqu'à la droite. Sur le site du Sénat on peut consulter l'ordre du jour de la dernière séance, les comptes rendus sténographiés, le communiqué de levée de séance de l'Assemblée et des Commissions qui en résume les événements principaux, et le calendrier des travaux.

[www.senato.it/assemblea](http://www.senato.it/assemblea)

## Les Commissions

Les **Commissions permanentes** reproduisent à petite échelle la composition de l'Assemblée et sont composées de sénateurs désignés par les groupes parlementaires et en reflètent la consistance numérique. Il existe 10 Commissions et chacune a une compétence spécifique dans un ou plusieurs secteurs, correspondant à l'activité d'un ou plusieurs ministères. En plus des Commissions permanentes, le Sénat peut décider de former des **Commissions spéciales et extraordinaires** à caractère temporaire, sur des matières particulièrement complexes et techniques et des **Commissions d'enquête** sur des matières d'intérêt public. Si les deux Chambres décident d'une enquête sur la même matière, on forme une Commission d'enquête bicamérale (composée de sénateurs et de députés). Il existe également des **Commissions bicamérales** ayant des fonctions à caractère consultatif ou de supervision, d'orientation et de contrôle. Aux côtés des Commissions, le Règlement du Sénat prévoit d'autres organes collégiaux permanents, les **Comités**, investis de fonctions non législatives mais techniques, et le **Comité pour la législation**, qui donne son avis sur l'évaluation d'impact et sur la qualité des textes.

[www.senato.it/commissioni](http://www.senato.it/commissioni)

## Les Groupes parlementaires

Ils réunissent les sénateurs en fonction de leur appartenance politique et sont l'articulation parlementaire des partis qui ont participé aux élections. Tous les sénateurs doivent faire partie

d'un groupe parlementaire. Les sénateurs à vie peuvent ne pas être membres d'un groupe. Chaque groupe est composé d'au moins six sénateurs et il élit son propre Président.

[www.senato.it/gruppi](http://www.senato.it/gruppi)

## La Conférence des Chefs de groupe

Elle est formée par les Présidents des groupes parlementaires et est présidée par le Président du Sénat, avec la présence des Vice-présidents et la participation du Gouvernement. Elle est responsable de la programmation des travaux de l'Assemblée (calendrier des travaux). Pour organiser les débats des arguments inscrits au calendrier, la Conférence peut déterminer le temps total à réserver à chaque groupe et fixer la date du vote final.

[www.senato.it/capigruppo](http://www.senato.it/capigruppo)

## Le Conseil de Présidence

Au début de la législature l'Assemblée élit quatre Vice-présidents, trois sénateurs Questeurs et les sénateurs Secrétaires qui, avec le Président du Sénat, composent le Conseil de Présidence. Au Conseil de Présidence reviennent les plus amples pouvoirs de délibération en matière administrative et disciplinaire. Sur proposition du Président, le Conseil nomme le Secrétaire général, dont dépendent tous les bureaux du Sénat.

[www.senato.it/consigliopresidenza](http://www.senato.it/consigliopresidenza)

## Le Parlement en séance conjointe

La Constitution (art. 55 alinéa 2) prévoit que le Parlement se réunisse en séance conjointe, présidé par le Président de la Chambre des députés (art. 63), pour :

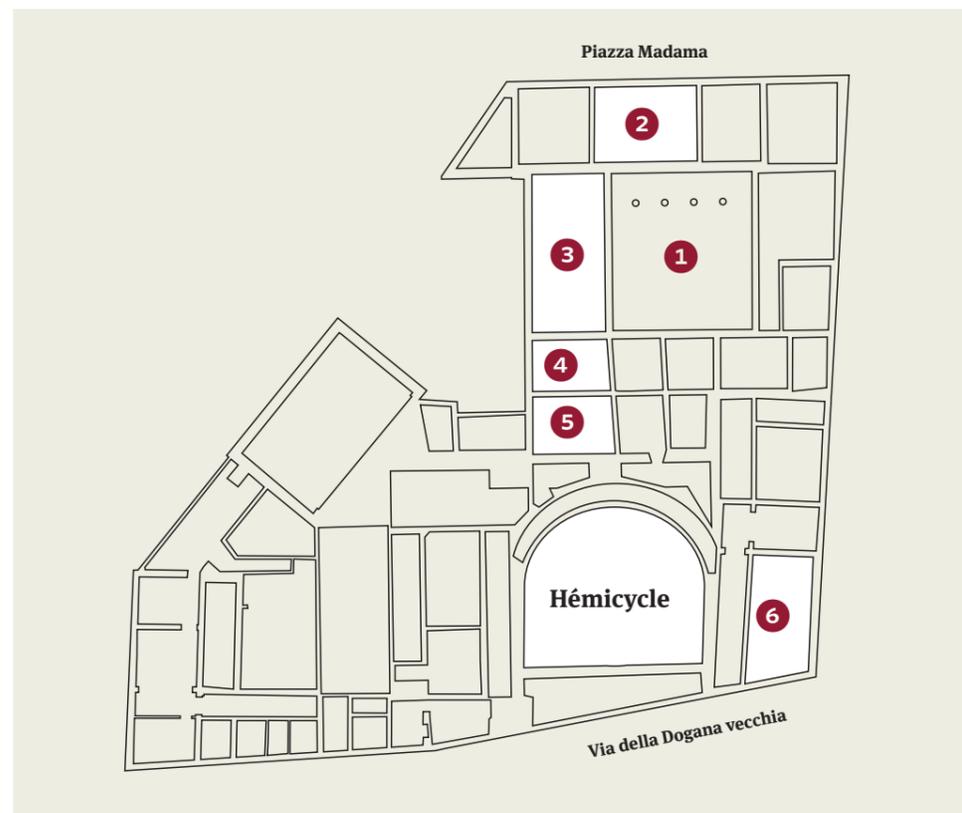
- l'élection (art. 83), la mise en accusation (art. 90 alinéa 2), la prestation de serment (art. 91) du Président de la République
- l'élection d'un tiers des membres du Conseil supérieur de la magistrature (art. 104 alinéa 4)
- l'élection d'un tiers des juges de la Cour constitutionnelle et la rédaction de la liste des membres ordinaires qui intègrent la Cour constitutionnelle dans les jugements de mise en accusation du Président de la République (art. 135 alinéas 1 et 7)

# Le Palais Madama et ses salles

Le Palais Madama, dont le premier noyau fut bâti au Moyen-Âge sur les vestiges des anciens thermes de Néron et d'Alexandre, a connu sa période de splendeur maximale à partir des premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, quand il devint la prestigieuse demeure romaine de la famille Médicis. Il doit son nom à Marguerite d'Autriche, dite *La Madama*, épouse d'Alexandre De Médicis, qui y habita longuement au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. À partir de la moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Palais change d'usage et devient un palais

public de l'État Pontifical : il a été le siège des postes, de la police, du ministère des Finances et, paraît-il - à partir de 1850 - de la loge qui donne sur la place Madama, on tirait les numéros du loto. Lorsque Rome devient capitale du Royaume, on choisit Palazzo Madama comme siège du Sénat parmi différents autres bâtiments prestigieux de la ville. Quelques mois plus tard, le 28 novembre 1871, se tient la première séance dans l'Hémicycle.

[www.senato.it/palazzomadama](http://www.senato.it/palazzomadama)



## 1 La cour d'honneur



C'est l'accès principal au Palais Madama. À la forme rectangulaire et portant l'empreinte architectonique de la Renaissance, elle a subi au cours des années quelques restaurations qui n'ont pas changé son agencement original. Le bassin central accueille une œuvre d'Emilio Greco, placée en 1972.

## 2 La salle Maccari



Cette salle doit son nom à Cesare Maccari, qui achève de la peindre à fresque en 1888. Sur les murs sont illustrés les cinq épisodes célèbres de l'histoire du Sénat romain, qui symbolisent les vertus des sénateurs : le respect de la parole donnée, l'art oratoire, l'honnêteté, le courage, l'éloquence. Au centre du plafond un *tondo* représentant l'Italie triomphante et l'inscription *Sei libera. Sii grande* [Tu es libre. Sois grande]. Autour, huit médaillons aux figures féminines qui représentent autant de villes italiennes et quatre groupes d'angelots, allégories des Arts et des Sciences. Aux quatre coins les armoiries de la Maison des Savoie et le long de la frise une phrase de Francesco Guicciardini et une de Niccolò Machiavelli.

## 3 La salle Garibaldi



Cette salle prend le nom du buste du "héros des deux mondes", Giuseppe Garibaldi. Il s'agit d'une vaste pièce de représentation, où se retrouvent souvent les sénateurs durant les pauses des travaux. Cette salle est née de la démolition d'une paroi mitoyenne au début du siècle dernier. Les peintures ne se suivent pas de manière unitaire, puisqu'à l'origine elles étaient destinées à deux pièces différentes et elles peuvent être attribuées, comme certains détails le laissent supposer, à deux mains différentes.

## 4 La salle du Risorgimento



Cette salle accueille des bustes et des portraits de quelques-uns des personnages les plus significatifs du Risorgimento ; les membres du courant démocrate républicain et les représentants du constitutionnalisme libéral qui a caractérisé le Royaume de Sardaigne après 1848, s'alternent. Le plafond à caissons en bois décoré et doré date du XVII<sup>e</sup> siècle. La frise commémore le pape Clément VII, membre influent de la famille De Médicis.

## 5 La salle de l'Autruche



Cette salle se caractérise par un plafond raffiné à caissons du XVI<sup>e</sup> siècle aux stucs peints et dorés, au milieu duquel trône une autruche à la tête à ceinte d'une couronne et portant l'emblème de la Maison De Médicis, lié par un ruban autour de son cou. D'aucuns supposent que cette figure se réfère à la maisonnée d'origine de Marguerite d'Autriche, selon le jeu de mots entre Autriche et autruche, d'autres, en revanche, pensent qu'elle avait été utilisée comme symbole de justice et de capacité de gérer les difficultés.

## 6 La salle Pannini



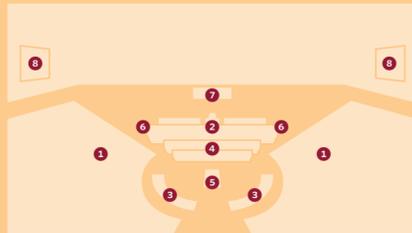
Dans cette salle se réunissent le Conseil de Présidence du Sénat et la Conférence des Présidents des groupes parlementaires. Elle prend son nom de la fresque qui décore le plafond, œuvre de Giovanni Paolo Pannini (1691-1765), récupérée du palais Bachetoni où elle avait été peinte en 1725-1726 ; elle avait été installée ici lorsque le siège original avait été démolí conformément au plan d'urbanisme de 1926.

# La Salle des Séances

La Salle des Séances occupe l'espace de la cour des anciennes Postes pontificales et elle a été réalisée sur un projet de Luigi Gabet. La séance inaugurale eut lieu le 28 novembre 1871. Vers les années 1930 on remplaça les tribunes des députés et du corps diplomatique, soutenues par des échafaudages qui reposaient sur le sol, par des tribunes en saillie placées plus haut. D'autres modifications ont été effectuées dans le couloir mitoyen de façon à augmenter le nombre de sièges.

L'aspect actuel ne diffère substantiellement pas de l'original aussi bien dans la structure que dans la décoration. Le plafond, œuvre de Fumanti, Nava, Bruschi, Mei, Barilli et Gaj, est orné à la détrempe sur toile adhérent à la structure en bois. Y sont représentés symboliquement le Courage, la Justice, la Concorde et le Droit. Au-dessus du banc de la présidence sont placées deux plaques. L'une rappelle un passage du discours de Victor Emmanuel II à la Chambre des députés le 27 novembre 1871, l'autre rappelle le 2 juin 1946, jour où le *référendum* institutionnel entérine le passage à la République. C'est ici que se tient la Séance plénière. Les sénateurs prennent place selon leur groupe parlementaire d'appartenance : à partir de la gauche, par rapport au banc de la Présidence, jusqu'à la droite. Ne peuvent accéder à l'Hémicycle que les sénateurs et les représentants du Gouvernement, ainsi que les employés du Sénat.

La force publique ne peut accéder à l'Hémicycle que sur ordre du Président et seulement après que la séance a été suspendue ou levée. Il est possible d'assister à la séance depuis des tribunes dédiées au public. Comme le prévoit l'article 64 de la Constitution, les séances des Chambres sont publiques : le respect de ce principe est garanti par de nombreux outils qui permettent à tous de suivre les débats qui se déroulent dans la salle des Séances. Parmi eux, en premier lieu, le compte rendu sténographié, réalisé au Sénat par le biais d'un système particulier de sténographie basé sur l'emploi de la machine "Michela".



## 1 Les bancs attribués aux sénateurs

Chaque sénateur a sa propre place attribuée, d'où il intervient et vote. On distingue la droite et la gauche du point de vue du Président.

## 2 Le banc de la Présidence

Au centre siège le Président qui représente le Sénat et règle l'activité de tous ses organes en faisant respecter le Règlement. À sa droite siègent les sénateurs secrétaires qui, entre leurs différentes tâches, supervisent la rédaction du procès-verbal, prennent note des inscrits à parler et vérifient le résultat des votes ; à sa gauche siègent le Secrétaire général et les fonctionnaires du Sénat qui ont pour tâche d'aider le Président au cours de la séance.

## 3 Le banc des Commissions

C'est ici que prennent place les rapporteurs pour illustrer le travail effectué en Commission.

## 4 Les bancs du Gouvernement

Dans le rang immédiatement au-dessous du banc de la Présidence siègent les ministres, avec le Président du Conseil au milieu ; devant eux prennent place les sous-secrétaires.

## 5 La machine Michela

En 1881 a été introduit au Sénat le système Michela pour rédiger les comptes rendus des travaux parlementaires

## 6 Les assistants parlementaires

Ils assistent les sénateurs durant le déroulement de la séance et, sur indication du Président, ils exercent également des fonctions de sécurité et de représentation.

## 7 Les tableaux lumineux

Ils s'allument lors des votes effectués par procédé électronique. Les votes exprimés sont visualisés par des lumières de différentes couleurs (vert pour les voix favorables, rouge pour les voix défavorables, blanc pour le vote d'abstention, jaune pour les votes au scrutin secret) correspondant aux emplacements occupés par les sénateurs.

## 8 Le tableau des résultats des votes

Le Président proclame le résultat du vote effectué par procédé électronique, qui est visualisé au tableau.



Le Sénat est ouvert à tous les citoyens qui souhaitent le visiter ou assister à une séance de l'Assemblée. Les personnes qui ne pourraient pas se rendre à Rome peuvent connaître les palais du Sénat grâce à des tours virtuels et assister aux travaux parlementaires et aux initiatives culturelles par le biais de la WebTV, la chaîne par satellite et les canaux YouTube dédiés.

Une attention particulière est portée sur les jeunes et le monde de l'école : tous les ans le Sénat propose des initiatives et des projets destinés à leur faire comprendre les mécanismes institutionnels et législatifs et à promouvoir la connaissance des valeurs sur lesquelles se base notre Constitution.

Visiter le Palais Madama

[www.senato.it/visita](http://www.senato.it/visita)



Les tours virtuels

[www.senato.it/virtualtour](http://www.senato.it/virtualtour)



Assister aux séances depuis  
les tribunes de l'Hémicycle  
[www.senato.it/tribuneseduta](http://www.senato.it/tribuneseduta)



La WebTV, la chaîne  
par satellite, YouTube  
[webtv.senato.it](http://webtv.senato.it)



Les comptes rendus  
sténographiés de l'Assemblée  
[www.senato.it/resoconti](http://www.senato.it/resoconti)



Les activités dédiées aux  
jeunes et aux écoles  
[www.senatoragazzi.it](http://www.senatoragazzi.it)



## Senato della Repubblica

Piazza Madama, 1  
00186 Rome  
téléphone 06.6706.1  
[infopoint@senato.it](mailto:infopoint@senato.it)

[www.senato.it](http://www.senato.it)  
[www.senatoragazzi.it](http://www.senatoragazzi.it)



@SenatoStampa



@Senatoitaliano



SenatoItaliano

Librairie du Sénat  
[libreria@senato.it](mailto:libreria@senato.it)

Bibliothèque Giovanni Spadolini  
[bibliotecaminerva@senato.it](mailto:bibliotecaminerva@senato.it)

Archives Historiques  
[archivistorico@senato.it](mailto:archivistorico@senato.it)

Les Archives historiques,  
la Bibliothèque et la Librairie  
du Sénat sont ouverts au public.

La page de la Foire aux questions  
sur le site du Sénat  
[www.senato.it/faq](http://www.senato.it/faq)